

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés – Modifications à la Règle A-9 – Comité des rajustements pour instruments dérivés du marché hors cote

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications à la Règle A-9, déposé par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, portant sur la composition et le quorum du comité des rajustements pour instruments dérivés du marché hors cote (« ID MHC »). Le but de ces modifications est de refléter les procédures qui ont été établies à propos des actions d'entreprises sur les ID MHC et d'harmoniser la règle pour les opérations boursières et sur le marché hors cote.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2009-12-11, Vol. 6, n° 49).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 9 janvier 2010, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Hélène Francoeur
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4327
Numéro sans frais : 514.877.525.0337, poste 4327
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca